

AVIS N° 169-2026 / DCBR / DG

SUKUK ETAT DU TOGO 6,50 % 2016-2026

**Paiement de la marge semestrielle et
Remboursement total du principal**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que l'Etat du Togo procédera, le 17 août 2026, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement total du principal du « SUKUK ETAT DU TOGO 6,50 % 2016-2026 » pour un montant global net d'impôt de **11 395 911 685** (onze milliards trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent onze mille six cent quatre-vingt-cinq FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : la SGI Togo, 01 BP 2312 Lomé- TOGO, Tél. : (228) 22 53 33 30/22 53 33 40 ; E-mail : sgitogo@sgitogo.tg.

Fait à Abidjan, le 23 juillet 2026

Le Directeur Général

Birahim DIOUF

